



comment régulariser la situation de ma concubine

Par **Ben77**, le **19/02/2009** à **09:48**

Bonjour

Je vis en concubinage depuis 5 ans maintenant avec une jeune femme venant des Philippines.

Pour venir en France, elle est passée par un réseau qui lui a fournit de faux papiers avec une fausse identité (elle n'avait pas l'age légale de sortie de son pays)

Aujourd'hui, nous faisons face à un problème puisque pour le renouvellement de sa carte de séjour, la préfecture lui demande un acte de naissance officiel, chose qu'elle ne peut présenter.

Que puis je faire, quels sont mes recours légaux pour régulariser sa situation?

Par **Patricia**, le **20/02/2009** à **19:11**

Bonsoir,

Arrivée en France avec de faux papiers sous une fausse identité, elle est complètement dans l'illégalité en situation irrégulière sur le territoire français.

A ce jour, vous ne pouvez rien faire, aucun recours légal.

Je me demande si ce cas ne serait pas passible d'un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière ...

Tout problème à une solution ! Restez optimiste

Je lis que vous vous connaissez depuis 5 ans, si elle doit repartir, pas le choix...

Le seul recours légal sera d'aller aux Philippines pour vous marier

Si cette solution fait parti de votre souhait, il faudra contacter

l'ambassade de France (peut-être à Manille ?) pour demander un dossier de mariage.

Vous aurez toutes les formalités à devoir accomplir.

A partir de là, elle pourra demander un visa pour rapprochement de conjoint français.

JE NE PENSE PAS que la situation actuelle lui porte préjudice pour cette obtention de visa ... Renseignez-vous quand même auparavant (si possible ?)

Courage et Bonheur à vous deux,
Revenez donner de vos nouvelles.